



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Soixante-troisième session

Belém, 10-15 novembre 2025

Point 21 de l'ordre du jour

Questions administratives, financières et institutionnelles

Questions administratives, financières et institutionnelles

Projet de conclusions proposé par la Présidente

Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

À sa soixante-troisième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a recommandé à la Conférence des Parties le projet de décision ci-après, pour examen et adoption à sa trentième session :

Projet de décision -/CP.30

Questions administratives, financières et institutionnelles

La Conférence des Parties,

1. *Prend note* des informations figurant dans les documents relatifs aux questions administratives, financières et institutionnelles établis par le secrétariat¹ ;
2. *Remercie* l'Organisation des Nations Unies d'avoir organisé l'audit des comptes de la Convention-cadre sur les changements climatiques ;
3. *Exprime également sa gratitude* aux commissaires aux comptes pour leurs précieuses observations et recommandations concernant l'audit des comptes et le contrôle de gestion de la Convention.

¹ FCCC/SBI/2025/INF.9, FCCC/SBI/2025/INF.10 et Add.1, FCCC/SBI/2025/INF.11, FCCC/SBI/2025/INF.12 et FCCC/SBI/2025/INF.13.

